



CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

Par **CAFRINE974**, le **09/10/2009** à **10:52**

Bonjour,

Voilà mon compagnon rencontre un souci avec son nom de famille. Nous avons appris lorsque nous avons établi le livret de famille lors de la naissance de ma fille, que son nom avait changé et lorsque nous avons demandé des explications, on nous a répondu en mairie que c'est lui même qui en avait fait la demande telle date, devant un tribunal. C'est juste l'histoire d'une lettre qui change mais du coup tout nos papiers sont faux, et notamment les papiers concernant ma fille. Hors nous n'avons fait aucune demande. La Mairie nous dit qu'il y a qu'un seul recours, c'est de repasser devant le tribunal mais nous on a rien demandé. Cette situation est en cours avec la mairie depuis le mois de Janvier. J'attends votre réponse pour pouvoir enfin faire les bonnes démarches.

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **10/10/2009** à **18:47**

Bonjour.

L'examen des "mentions marginales" (mises en marge) figurant éventuellement sur les actes complets (et non les simples extraits) de naissance et de mariage - consultables dans les mairies concernées, ou copies acheminables par courrier - permettront peut-être d'y voir un peu plus clair: ces mentions relatent en effet toutes les modifications qui ont été apportées à l'état-civil.